



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 16-2019

**concernant le remplacement d'une surface
de jeux par un terrain synthétique
(en libre accès)**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission :
le mercredi 4 septembre 2019, à 19h30

à l'administration communale, salle de Conférence
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 19 août 2019

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 245'000.- pour la réalisation d'un terrain en gazon synthétique en remplacement d'une place de jeux existante en gazon naturel située devant la buvette des installations sportives de Praz-Dagoud.

2. Préambule

Lors de la saison 2018-2019, le Football Club de St-Légier a dû composer avec 23 équipes qui se sont partagées les trois terrains ainsi que la surface devant la buvette.

Entre l'école de football et les seniors, nombreuses sont les équipes qui s'entraînent plusieurs fois par semaine.

Par beau temps, chaque équipe trouve sa place dans le créneau horaire attribué; toutefois, il n'en est pas de même lors de mauvaises conditions météorologiques.

Dans ce cas de figure, les équipes se regroupent sur le terrain synthétique existant avec, comme conséquence, un manque de place et une sécurité non optimale pour les joueurs.

Au vu de ce qui précède, la réalisation d'une nouvelle surface de jeux praticable toute l'année et lors de mauvaises conditions météorologiques s'avère nécessaire.

3. Présentation du projet

Le projet a été élaboré en étroite collaboration avec le comité du Football Club de St-Légier.

Il consiste à remplacer la surface de jeux en gazon naturel, située devant la buvette du FC St-Légier, par un gazon synthétique de dimensions 25 x 41m, avec une bande de sécurité de 1.5m. Cette nouvelle surface, homologuée par l'Association Suisse de Football, permettra le déroulement de matchs officiels de la catégorie « Juniors E » et d'entraînements des catégories supérieures.

Les gazons synthétiques peuvent être utilisés quelles que soient les conditions météorologiques. Le type de revêtement synthétique choisi, sans remplissage (granules), a démontré sa fiabilité et sa durabilité, tout en étant plus économique et respectueux de l'environnement à l'entretien.

En dehors des heures d'utilisation du club, cette nouvelle surface sera à disposition de la population et en libre accès.

3.1 Descriptif des travaux

Avant la pose du gazon en matière synthétique, le terrain sera terrassé et assaini. Un drainage sera posé dans la grave, servant de couche de fond, en dessous du revêtement définitif. La construction d'un mur de soutènement d'une hauteur de 2 m est nécessaire au sud-est afin d'assurer une parfaite planimétrie.

Un treillis d'une hauteur de 6.00 m sera installé sur les côtés derrière les buts et un d'une hauteur de 1.00 m sur les deux côtés restants.

4. Aspects financiers

Un appel d'offres a été mené au printemps 2019, ceci conformément à la loi sur les marchés publics et son règlement. Les travaux seront adjugés à l'entreprise classée première, sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le conseil communal.

4.1 Participation de tiers

Le Football Club de St-Légier participe à la réalisation du projet à hauteur de CHF 50'000.-. Cette participation sera portée en déduction du montant du crédit sollicité.

4.2 Budget général

Prestations	Total
TRAVAUX DE GENIE CIVIL	
• Installations de chantier	8'588
• Aménagements extérieurs	7'033
• Clôtures et portails	29'125
• Revêtements sportifs d'installations en plein air	63'275
• Fouilles et terrassements	15'673
• Couches de fondation pour surfaces de circulation	39'840
• Bordures, pavages, dallages et escaliers	8'270
• Canalisations et évacuation des eaux	20'942
• Construction préfabriquée en béton et en maçonnerie	16'250
Total travaux génie civil HT	208'996
Rabais -5.00%	10'450
Total intermédiaire	198'547
Divers et imprévus 10%	19'855
Total final génie civil HT	218'401
HONORAIRES ET FRAIS	
Frais de géomètre	7'000
Total honoraires et frais	7'000
Total général HT	225'401
TVA 7.7%	17'356
Total TTC	242'757
Total TTC arrondi	245'000

5. Procédure et autorisation

Le projet a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 9 avril au 9 mai 2019. Il n'a suscité aucune opposition, ni observation de tiers.

6. Programme des travaux

Si le conseil communal y souscrit, les travaux seront mis en chantier au printemps 2020.

7. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

La municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

Des engagements seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement de ce chantier concernant la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets, les transports, etc.

L'évaluation environnementale met en évidence les points suivants :

- en terme d'espace, un terrain en gazon synthétique permet une utilisation intensive 5 fois supérieure à un terrain en gazon naturel ;
- type de revêtement sans granules ;
- l'utilisation d'engrais n'est pas nécessaire ;
- l'arrosage n'est également pas nécessaire.

8. Financement

Plan des investissements

Ces coûts ont été portés à hauteur de CHF 250'000.-- en 2019.

Financement

Plafond voté	CHF	95'000'000.00
Dettes brutes à la date du présent préavis	CHF	56'100'000.00

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

Coûts annuels (montant net)

Intérêts lissés 1.5 %	CHF	1'500.00
Amortissement	CHF	19'500.00
Total	CHF	21'000.00


=====

9. Conclusion du préavis

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 245'000.- ;
- Encaisser la participation d'un tiers ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 8 du préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
A. Bovay		J. Steiner

Annexe : Plan de situation

Municipal délégué : M. Thierry George

Parcelle 2264
propriété de la Commune de Saint-Légier - La Chiésaz
Coordonnées moyennes: 2'556'890 / 1'147'480

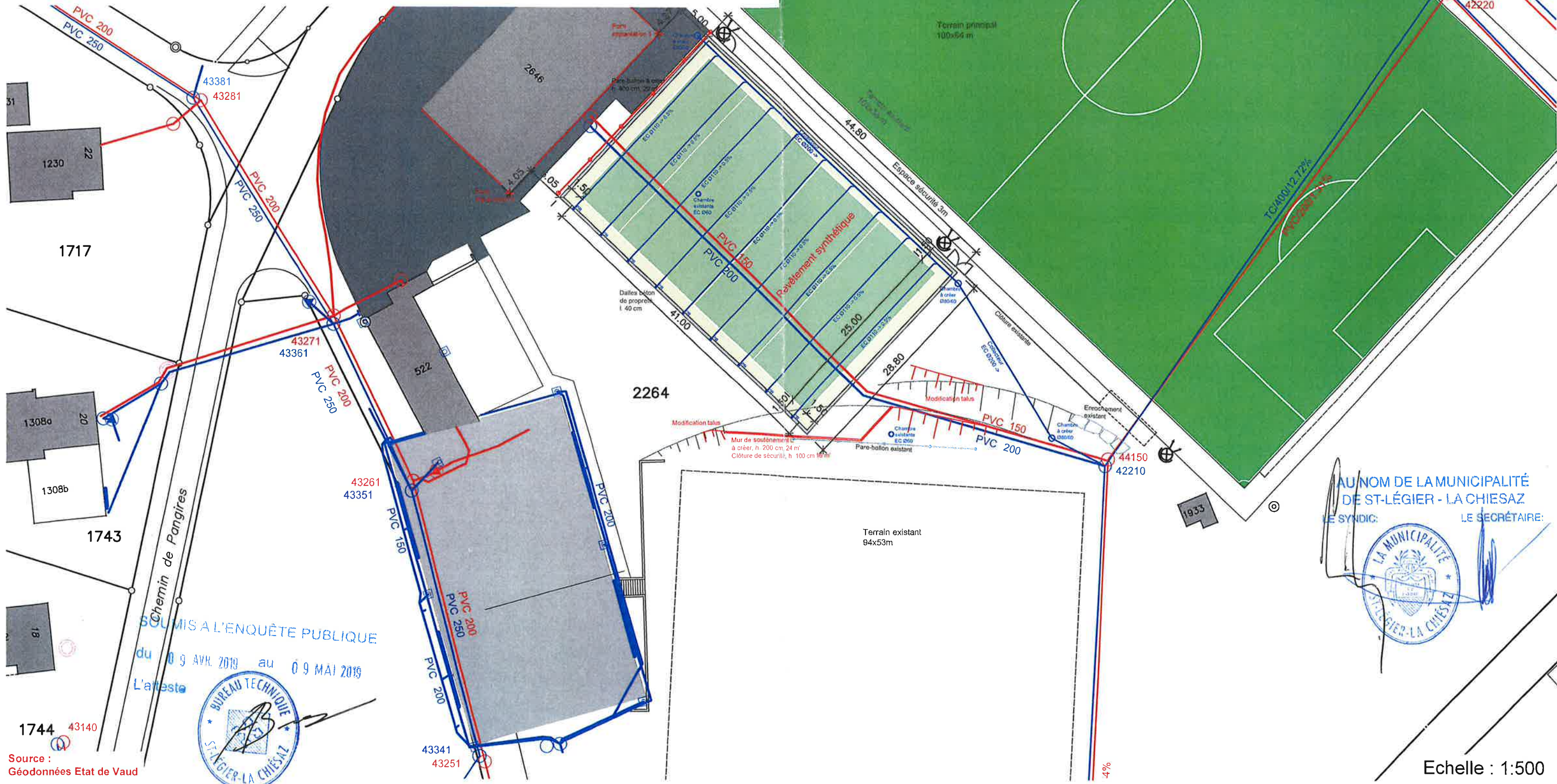
PLAN DE SITUATION



Av. Reller 42 | case postale 375 | 1800 Vevey 1 | 021 925 36 00
vevey@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch

Vevey, le 22 février 2019

Michel CARDINAUX
Ingénieur géomètre breveté



AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
DE ST-LÉGIER - LA CHIESAZ

LE SYNDIC: _____
LE SECRÉTAIRE: _____

COMMIS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
du 09 AVR. 2019 au 09 MAI 2019

L'atteste



Source : Géodonnées Etat de Vaud

Echelle : 1:500